



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# pass **COVID-19** sanitaire

## UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un  
schéma vaccinal complet.

## UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique  
de moins de 24h.

OU

## UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR  
ou antigénique positif  
datant d'au moins  
11 jours et de moins  
de 6 mois.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



Pour plus de détails sur  
le traitement des données  
du pass sanitaire,  
scannez le QR Code  
ou rendez-vous sur :



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)